

Veuillez accuser réception de cet addenda.

L'appel d'offres ci-haut identifié est modifié par le présent addenda comme suit :

Cet addenda fait partie intégrante des documents d'appel d'offres et les modifie de la façon suivante :

- Le troisième objectif à la section 1.2 intitulé « Objectifs du projet » est modifié de la façon suivante :

Aménager des espaces de communication avec l'école primaire La Tourelle (Lot 3 171 998) ainsi qu'avec le lot 5 447 546;

- Le deuxième critère d'évaluation de la catégorie « Qualité urbanistique et intégration » de la section 6 intitulé « Critères d'évaluation » est modifié de la façon suivante :

Le projet devra assurer un lien piétonnier avec l'école primaire et le lot 5 447 546. Une attention particulière devra être portée à l'aménagement du lien piétonnier vers ce lot, considérant qu'il est de nature privée et qu'aucun développement à court terme n'y est actuellement envisagé.

- La page 45 sur 79 de l'annexe C, soit l'Étude de Caractérisation - phase 1 préparée par la firme EXP, ne doit pas être prise en compte. Le terrain entouré ne correspond pas au lot visé par l'appel de propositions puisqu'il s'agit d'un lot de nature privée n'appartenant pas à la Ville.

Val-des-Sources, 3 juin 2026



Par : Annie Lamontagne, greffière